

Compte rendu de la séance du 27 mars 2019

Ordre du jour:

- Présentation et vote du budget primitif de 2019;
- Transfert de compétences de l'eau et de l'assainissement;
- Admissions en non valeur;
- Questions diverses.

Président : MONIER Michel
Secrétaire : BONNET Jérôme

Présents :

Monsieur Michel MONIER, Monsieur Henri MEYNIEL, Monsieur Claude DELMAS, Monsieur Clément RAYMOND, Monsieur Eric SOULIER, Monsieur Denis CANTAREL, Madame Marie-Thérèse FABREGUES, Madame Colette CROUTES, Monsieur Alain CAMMAS, Monsieur Jérôme BONNET

Absents :

Monsieur Jérôme SOUQUIERES

Délibérations du conseil:

Adoption du compte rendu de la dernière réunion (DE 2019 019)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal du 05 mars 2019. Il demande s'il y a des observations.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 05 mars 2019.

Vote du budget primitif - labesserette (DE 2019 021)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2019 de la Commune de Labesserette,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Labesserette pour l'année 2019 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 379 969.89 Euros

En dépenses à la somme de : 379 969.89 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	102 073.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	118 556.00
014	Atténuations de produits	1 600.00
65	Autres charges de gestion courante	24 043.00
66	Charges financières	11 863.00
67	Charges exceptionnelles	11 200.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 578.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		293 913.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	7 000.00
70	Produits des services, du domaine, vente	40 100.00
73	Impôts et taxes	132 919.00
74	Dotations et participations	99 109.57
75	Autres produits de gestion courante	10 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	4 784.43
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		293 913.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
204	Subventions d'équipement versées	600.00
21	Immobilisations corporelles	12 990.00
23	Immobilisations en cours	54 391.89
16	Emprunts et dettes assimilées	18 075.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		86 056.89

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	12 998.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	41 000.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	350.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 578.00

001	Solde d'exécution sect° d'investissement	7 130.89
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		86 056.89

ADOPTE A LA MAJORITE

Vote des taux des impositions directes (DE 2019 022)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des taux d'imposition votés en 2018.

Taxe d'habitation : 11.00 %
Taxe foncière : 16.50%
Taxe foncière (non bâti) : 89.81%

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de maintenir ces taux pour 2019.

Vote du budget primitif - lot labesserette (DE 2019 023)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2019 de la Commune de Labesserette,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Labesserette pour l'année 2019 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 111 906.38 Euros
En dépenses à la somme de : 111 906.38 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
65	Autres charges de gestion courante	10.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	55 948.19
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		55 958.19

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	45 938.19
75	Autres produits de gestion courante	10.00
77	Produits exceptionnels	10 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		55 958.19

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	55 938.19
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		55 948.19

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	55 948.19
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		55 948.19

ADOPTE A LA MAJORITE**Admission en non-valeur de créances irrécouvrables (DE 2019 024)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les créances irrécouvrables à admettre en non-valeur :

- FAU Léa : 0.21€
- MARONNIER Jacqueline : 0.50€
- BARRAL Emmanuel : 0.96€
- MONTEL Denis : 0.28€
- MONTEL Denis : 0.60€
- CHASTANG Damien : 0.10€

TOTAL : 2.65€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré admet en non-valeur la créance ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à procéder aux écritures comptables.

Transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne (DE 2019 025)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le report du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2026, du transfert obligatoire de la compétence « eau » et « assainissement » à la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se déclare favorable au transfert de la compétence « eau » et « assainissement » à la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne dès le 1^{er} janvier 2020 par 7 voix pour le transfert au 1^{er} janvier 2020, 3 abstentions ; se sont abstenus Messieurs Clément RAYMOND, Alain CAMMAS, et Jérôme BONNET.

PLUI: Le plan concernant la mise en place du PLUI a été examiné.

Terrain de Mr Alain LABORIE à Polvrières:

Mr LABORIE souhaite céder à la commune la parcelle n° 461, section B d'une superficie de 32 M2 sur laquelle il y a déjà les conteners OM, une boîte de branchements électriques, une borne à incendie; en contre partie la commune réaliserait sur cette parcelle un accès de 4 m de large jusqu'en limite de propriété.